

Programme Prise de son

CPES

1- Vous devez produire un projet sonore dont la durée ne dépassera pas 10 minutes.

- Le contenu, très libre, pourra prendre des formes variées telles que la composition via MAO, l'enregistrement de type studio, la captation d'un concert, ou la fiction radiophonique.
- Ce document devra mettre en avant vos aptitudes artistiques et techniques.
- Vous joindrez au document sonore une notice explicative de dix pages maximum en respectant le plan suivant :
 - Descriptif du projet et des objectifs techniques et artistiques
 - Descriptif de la phase d'enregistrement / de création
 - Descriptif du travail de montage
 - Descriptif de la phase de mixage
 - Analyse du résultat obtenu – pistes d'amélioration
 - Pour chaque étape, vous détaillerez les moyens matériels/humains déployés ainsi que vos méthodes de travail.
- Vous enverrez votre production audio au format .wav ainsi que votre note explicative en utilisant une solution de transfert de fichier de type WeTransfer ou Drop Box à destination des adresses suivantes :
francois.latry@seineouest.fr et nicolas.auribault@seineouest.fr

2- Entretien avec le jury portant sur le profil et les motivations du candidat